



## Resiliation de mon bail par mon proprietaire apres 70 ans

Par **GIGI**, le **29/08/2009** à **08:55**

Bonjour, rn J'AI 72 ANS ET MON PROPRIETAIRE VIENT DE ME SIGNALER VERBALEMENT QU'IL REPRENAIT LE LOGEMENT POUR SON PROPRE COMPTE .rnPOURRIEZ VOUS M'INFORMER DE MES DROITS JE SUIS DANS CET APPARTEMENT DEPUIS 15 ANNEES. MERCI

Par **jeetendra**, le **29/08/2009** à **13:09**

bonjour, s'il désire reprendre son logement il doit vous reloger et surtout motiver son congé pour reprise, [fluo]c'est pas gagné pour lui[/fluo], contactez l'Adil à Meaux, ils vous renseigneront, cordialementrnAdilrn52, rue de l'Abreuvoirrnr77100 Meauxrntél. 01 60 25 11 81rne-mail :adil77@wanadoo.fr